

Retraites: préparons l'après-24 septembre

Tel que prévu par la réforme de la Prévoyance-vieillesse 2020, à propos de laquelle nous voterons le 24 septembre, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans est problématique:

- Il ouvrira un boulevard à la droite et au patronat pour fixer l'âge de la retraite à 67 ans.

- Le relèvement de l'âge de la retraite accroîtra le chômage, d'autant plus que dès 55 ans, il est extrêmement difficile de retrouver un emploi.

- Il confortera la position de la Suisse comme l'un des pays européens où la durée du travail est la plus élevée.

- Des pressions s'exerceront sur les conventions collectives de travail (CCT) qui offrent des conditions plus généreuses (construction, artisanat, horlogerie), alors qu'il sera très difficile d'introduire des solutions plus sociales dans d'autres CCT. Dans un autre domaine, le temps de travail n'a guère évolué à la baisse dans les CCT depuis le rejet massif (75 % de non) de l'initiative pour la semaine de 36 heures, en 2002.

De plus, cette «réforme» n'accorde pas un seul centime aux retraités actuels – ce qui porte atteinte au principe d'universalité des rentes AVS –, alors que beaucoup d'entre eux sont en situation précaire et qu'ils devront, eux aussi, payer la hausse de la TVA!

Pomme avec le «bour»

Mais c'est au niveau de la relation entre l'âge de la retraite et l'égalité des salaires que la Prévoyance-vieillesse 2020 pose le plus de questions. La différence entre hommes et femmes est encore de 19,5 % dans le secteur privé et de 16,6 % dans le public, et ne s'explique que partiellement par des motifs objectifs (âge, formation, années de service). Certaines femmes se déclarent disposées à travailler une année de plus, à condition que l'on mette fin aux discriminations salariales.

Or, le projet que le Conseil fédéral a mis en consultation début juillet ne donne aucune garantie aux femmes, car il se caractérise par une absence totale de sanctions à l'égard des employeurs récalcitrants. Comme diraient les joueurs de cartes, les femmes qui soutiennent ce «compromis» pourraient se retrouver «pomme avec le bour». C'est d'autant plus regrettable qu'une égalité salariale complète augmenterait substantiellement les recettes de l'AVS.

La retraite après 40 ans de cotisations

De toute manière, quel que soit le résultat du 24 septembre, rien ou presque ne sera réglé:

- La droite politique et économique va reprendre ses attaques, en exigeant un relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans.

- Nombre des revendications en faveur d'un régime de retraites plus social ne seront toujours pas satisfaites.

- La question du financement va se reposer.

À l'avenir, les éléments suivants nous paraissent prioritaires:

- Augmentation des rentes valables pour tous les retraités, actuels et futurs.

- Reprise de l'idée tracée voici deux ans dans un ouvrage collectif (*La gauche fait le poing*, Éditions Favre) par Stéphane Rossini: «La retraite après quarante années d'activité professionnelle ou dès 62 ans, du moins pour celles et ceux qui ont pratiqué des métiers pénibles, est réaliste et financièrement supportable.» Ce principe permet une certaine flexibilité.

- Une vraie flexibilité peut aussi être introduite par une retraite à la carte dès 62 ans, sans diminution de rente pour ceux qui gagnent moins de 6200 francs par mois (montant du salaire médian), par exemple. Le 26 novembre 2000, 46% des votants avaient d'ailleurs accepté une initiative de ce type, ce qui n'est pas rien. Le projet du Parlement prévoit en revanche une réduction de 11,4% de la rente AVS en cas de retraite anticipée à 62 ans.

- Incitations à la retraite progressive. Inaugurée au sein de l'entreprise chimique Firmenich, à Genève, elle est aussi pratiquée dans l'horlogerie et permet aux travailleurs de réduire leur temps de travail de 20% durant leur avant-dernière année d'activité et de 40% pendant la dernière. Le travailleur ne perd rien au niveau de son deuxième pilier et touche la moitié de son salaire les jours où il ne travaille pas. À la fin, il travaille donc trois jours par semaine, mais est payé quatre. Ce système fait un tabac parmi les travailleurs concernés.

La croissance, moteur du social

La gauche politique et syndicale ne saurait se désintéresser des finances de l'AVS:

- La solidité financière de l'AVS dépend avant tout d'une croissance économique forte, durable et qualitative, de l'ordre de 3%, qui favorise des hausses salariales, et donc une augmentation des recettes provenant des cotisations. Or, les collectivités publiques mènent des politiques d'austérité qui sapent cet objectif.

- L'augmentation des cotisations salariales est incontournable, mais comme le soulignait le sociologue et démographe Pierre Gilliland, voici plus de 40 ans déjà, il faut veiller à ne pas trop imposer le travail par rapport au capital.

- Parmi les autres financements possibles, on citera: l'impôt sur les successions, l'impôt sur les gains en capital, l'impôt sur les transactions financières, la taxation des robots ou encore une hausse de la TVA, moins inacceptable lorsqu'elle sert à financer des tâches sociales.

Toutes ces propositions ne doivent être considérées que comme des pistes de réflexion. Mais comme des pistes susceptibles de redonner de l'espoir aux travailleurs, aux femmes et aux retraités, notion insuffisamment présente dans la Prévoyance-vieillesse 2020.